

REPUBLIQUE DU BURUNDI**MINISTRE DE L'INTERIEUR
ET DE LA SECURITE PUBLIQUE****DISCOURS DE SON EXCELLENCE LE MINISTRE DE
L'INTERIEUR ET DE LA SECURITE PUBLIQUE DE LA
REPUBLIQUE DU BURUNDI A L'OCCASION DE LA
SIXIEME ASSEMBLEE GENERALE DES ETATS-PARTIES A
LA CONVENTION D'OTTAWA SUR L'INTERDICTION DE
L'EMPLOI, LE STOCKAGE, LA PRODUCTION ET LE
TRANSFERT DES MINES ANTIPERSONNEL ET SUR LEUR
DESTRUCTION, TENUE A ZAGREB EN CROATIE DU 28
NOVEMBRE AU 2 DECEMBRE 2005**

Excellence Monsieur le Président de la République de Croatie,
Mesdames, Messieurs les Ministres et Chefs de Délégations,
Monsieur le Représentant du Secrétaire Général de l'Organisation des
Nations-Unies,
Monsieur le Président Délégué de la sixième Assemblée Générale des
Etats parties, Distingués Délégués, Mesdames, Messieurs,

A l'occasion de la sixième Assemblée Générale des Etats parties,
l'honneur m'échoit de prendre la parole devant cette noble assemblée,
au nom du peuple, du Gouvernement Burundais, et en mon nom
propre, pour avant tout remercier le Gouvernement et le Peuple
Croate, de l'accueil chaleureux dont ma délégation et moi-même
avons été l'objet. Cela témoigne si cela en était besoin, de l'hospitalité
légendaire dont vous portez le renom.



Excellences, Mesdames, Messieurs,

Le Burundi que j'ai l'honneur de représenter ici est situé en Afrique Centrale, entre le Rwanda au nord, la République Démocratique à l'ouest, la République Unie de Tanzanie à l'est et au sud. Il compte sept millions d'habitants et connaît une densité de 270 habitants au km², faisant de lui un des pays les plus peuplés d'Afrique, dont 92% de la population est rurale et 8% urbaine.

Cette République de 27 834 km² sort progressivement du marasme dans lequel l'a plongé une guerre fratricide de plus d'une décennie. En effet, grâce et avec l'appui de l'Organisation des Nations-Unies, le Burundi a organisé avec succès les élections à tous les niveaux administratifs.

A l'heure où je vous parle, de la Présidence à la colline qui est la plus petite entité administrative, les responsables politiques sont issus du choix libre et délibéré des citoyens burundais. Cela a mis fin à une époque pour en inaugurer une autre, celle de la stabilité politique de la République. L'engagement efficace de l'Opération des Nations-Unies a joué un rôle prépondérant dans le déroulement de ces élections, et nous nous faisons le devoir de lui rendre un hommage mérité.

Cependant, si l'aurore de la paix et de la reconstruction est entrain de pointer à l'horizon, le ciel reste quelque peu assombri par les escarmouches d'un mouvement qui n'a pas encore voulu conclure un accord avec le Gouvernement pour un cessez-le-feu définitif.

En outre, une des plus grandes préoccupations de mon pays concerne les mines antipersonnel et les engins non explosés, qui menacent la vie de bon nombre de citoyens en emportant environ une victime par semaine.

Une enquête générale communautaire qui n'est pas encore achevée laisse présager que 28% des 129 communes rurales qui composent le territoire burundais sont contaminées, et que 8 - 12% de la population sont en situation de risques.

Le Gouvernement burundais se sent fier de se compter parmi les pionniers de la signature du Traite d'Ottawa le 3 Décembre 1997. A cette époque précisément, la crise entrait dans sa phase culminante et l'emploi de mines dans sa phase préliminaire. Néanmoins, les belligérants se sont rendus compte que c'était la population que tous étaient censés défendre qui périssaient à cause des mines. Aussi, les uns et les autres se sont-ils engagés par la Convention d'Ottawa et l'Appel de Genève. En ratifiant ce Traité le 23 juillet 2003, le Gouvernement du Burundi souscrivait à l'Interdiction de l'Emploi, du Stockage, de la Production et du Transfert des Mines antipersonnel et à leur Destruction.

Notre présence témoigne de la détermination de notre Gouvernement à œuvrer dans le sens du Traité qui est en vigueur depuis Avril 2004.

Depuis cette période, un certain nombre d'activités ont été entreprises par le Centre de Coordination d'Action contre les mines de l'Opération des Nations-Unies au Burundi, tandis que d'autres sont envisagées dans un futur très proche. L'activité majeure aujourd'hui reste évidemment l'enquête générale communautaire qui est menée sur l'ensemble du territoire national par la Fondation Suisse de Déminage, et qui a pour objectif d'établir l'ampleur du problème des mines et engins non explosés dans tout le pays.

A ce jour, l'enquête a déjà couvert 66% des 2615 collines que compte le Burundi et interviewé plus 37000 personnes.

Le deuxième point à l'actif du Centre de Coordination d'Action contre les Mines est le développement des capacités locales. Actuellement a ce même Centre, nous comptons 11 nationaux dont 4 femmes et 2 handicapés dont une victime de mine.

Il nous plait à signaler ici que le Burundi est depuis le 20 Novembre 2005, le tout premier pays au monde à bénéficier de la nouvelle version IMSMA 4.0 de gestion de l'information pour la saisie, le traitement, l'analyse et la diffusion des données de l'action contre les mines au Burundi.

Que le Centre International de Déminage Humanitaire de Genève trouve ici nos remerciements les plus chaleureux.

Avec l'appui de l'UNICEF que je remercie sincèrement, le Programme d'Education au Risque des Mines et Engins non explosés a continué ses activités et de nouveaux outils pédagogiques (rota folio, cahier pour écolier avec messages, pamphlets, T-shirts) ont été proposés aux agents de sensibilisation. Dans ce sens, un accent particulier a été mis sur l'éducation des groupes les plus exposés aux risques, comme les rapatriés burundais des pays voisins et les déplacés intérieurs. A ce titre, 250 enseignants et 400 représentants des communautés ont été formés tandis que 55 000 personnes ont été sensibilisées.

Excellences, Mesdames, Messieurs,

La politique de chaque pays en ce qui concerne l'assistance aux victimes constitue l'un des thèmes sensibles de cette conférence. En ce qui concerne le Burundi, l'assistance aux victimes de mines est inscrite dans l'assistance générale des handicapés. A cet effet, une législation en la matière est entrain d'être analysée et sera bientôt discutée au Conseil des Ministres en vue de la présenter au Parlement pour ratification. Nous sommes cependant dorés et déjà solidaires aux initiatives internationales en la matière. D'autre part, il a déjà été inventorié au moins 1940 victimes dont 25% sont des enfants et 20% des femmes, ce qui place notre pays au même niveau que la Bosnie-Herzégovine et le Liban. Un certain nombre d'organisations non gouvernementales sont déjà impliquées dans l'assistance medico-orthopedique et la réhabilitation socio-économique des handicapés.

En ce qui concerne le Gouvernement du Burundi, nous ne ménageons aucun effort pour que les survivants puissent jouir de leurs droits civiques et socio-économiques, dans le respect des conventions internationales que le Burundi a ratifiées. Nos ambitions en la matière se retrouvent exprimées dans notre vision d'un Burundi libre de l'impact des mines et engins non explosés ou les communautés et les individus vivent en sécurité et s'attellent librement à leur développement.

Excellences, Mesdames, Messieurs,

Les objectifs découlant de notre vision sont à la fois nobles et difficiles à atteindre. En effet, nous voudrions d'abord et avant tout transformer le Centre de Coordination de l'Action Humanitaire contre les Mines de l'Opération des Nations-Unies au Burundi en un Centre National de Coordination des Secours Humanitaires ayant en charge l'Action contre les mines et engins non explosés ainsi que l'assistance aux victimes.

Par ailleurs, un plan d'Action Stratégique sera élaboré et les normes nationales d'action contre les mines rédigées pour mener à terme les objectifs assignés. L'objectif national pour l'année 2006 est de nettoyer 120 000 m² de terres agricoles polluées, pour installer au moins 150 000 rapatriés et déplacés intérieurs.

Ainsi, au moins 110 000 personnes vivants dans les zones à risques seront sensibilisées et de petits projets générateurs de revenus seront exécutés pour 40% des victimes.

Que ce soit l'Education au Risque des Mines et Engins non explosés, le Plaidoyer en faveur de la Convention d'Ottawa, la destruction des stocks, et l'Assistance aux Victimes, il faut mobiliser des moyens humains, matériels et financiers très importants. Cela est vrai pour tout programme de l'Action contre les mines en général, et plus particulièrement pour les pays comme le Burundi qui sort à peine de plus d'une décennie de guerre civile.

Nos estimations du coût des activités à mener d'ici 2009 reposent sur un calcul global annuel légèrement inférieur à 4 millions de dollars américains. L'appui de la communauté internationale est essentiel pour mener à terme cette tâche importante dont l'impact positif au près des populations dans le cadre de la lutte contre la pauvreté et la réhabilitation communautaire ne fait aucun doute.

Excellence, Monsieur le Président de la République de Croatie,
Mesdames, Messieurs les Ministres et Chefs de Délégations,
Monsieur le Représentant du Secrétaire Général des Nations-Unies,
Monsieur le Président désigné de la sixième Assemblée Générale des
Etats –parties,

Distingués Délégués, Mesdames, Messieurs,

Le programme d'Action contre les Mines est un grand défi non seulement pour le Gouvernement du Burundi, mais aussi pour tous les Etats- parties du Traité d'Ottawa, qui ne ménagent jusqu'ici et qui ne ménageront nous en sommes sûr, aucun effort pour nous aider, en vertu de l'article 6 dudit Traité.

Notre détermination est proportionnelle à l'enjeu de la problématique et je ne doute pas que nous oeuvrons tous ensemble, pour un Burundi dépollué d'ici 2009. Ici, j'interpelle toute la communauté internationale en Général, et l'Organisation des Nations-Unies en particulier, à conjuguer tous les efforts pour que notre souhait se traduise en réalité.

Vive le monde dépourvu de mines antipersonnel,

Vive la coopération internationale,

Je vous remercie